



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1401

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Festival international du conte et de la parole - Attribution d'une subvention à l'association Dô Massé - Année 2010

service : Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palēja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1401**

commission principale : développement économique

objet : **Festival international du conte et de la parole - Attribution d'une subvention à l'association Dô Massé - Année 2010**

service : Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'association Dô Massé (qui signifie littéralement "raconte, j'écoute", en béninois) œuvre à Lyon depuis 2008 en faveur de la transmission et de la valorisation de la culture orale dans le patrimoine culturel français, béninois et francophone.

A l'initiative de sa présidente, conteuse professionnelle franco-béninoise, l'association a organisé en décembre 2008 la première édition du Festival international du conte et de la parole (le FICOP). Cet événement ayant pour objectif de redonner vie aux contes, à travers l'échange et la parole, a connu un vif succès auprès du public jeune en particulier.

L'association Dô Massé organise aujourd'hui une seconde édition qui se déroulera au Bénin, du 15 avril au 1er mai 2010.

Ce festival mettra à l'honneur plus de vingt conteurs francophones ou francophiles, d'origine française (en Rhône-Alpes notamment), allemande, québécoise, togolaise et béninoise, qui sillonneront le Bénin du Nord au Sud (Porto Novo, agglomération partenaire de la Communauté urbaine de Lyon ; Abomey, Cotonou, Parakou, etc.), pour transmettre la mémoire orale des contes de manière riche et ludique.

Dans le même temps, le public jeune béninois sera sensibilisé à la préservation de l'environnement et à l'écologie : un concours du "jeune conteur" sera organisé sur le thème "je protège ma planète" pour les écoliers et collégiens de 9 à 12 ans.

Le FICOP vise ainsi à éveiller la conscience du public et des jeunes sur la valeur et la portée des contes, et sur l'intérêt de leur redonner une place dans nos univers culturels contemporains, qu'ils soient occidentaux ou africains.

Le FICOP est désormais soutenu notamment par le Centre culturel français de Cotonou, ainsi que le Conseil des béninois de France.

En raison de la contribution apportée par l'association Dô Massé et le Festival international du conte et de la parole au dialogue interculturel et citoyen à Lyon et au Bénin, autour de la tradition orale francophone, en particulier à l'attention des publics jeunes lyonnais et béninois, il est proposé de verser une subvention de 5 000 € pour l'organisation de l'édition 2010 du Festival dont le budget global se monte à 53 169 €.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses sur 15 jours	Montant	Recettes	Montant
missions artistes canadiens x 2 personnes	2 690,86 €	Etat Béninois	9 909,18 €
missions artistes français x 8 personnes	7 600,00 €	mairie de Porto Novo	3 010,87 €
préparation missions x 2 personnes	1 900,00 €	mairie de Cotonou	3 048,98 €
animations artistes x 20 personnes	15 244,90 €	mairie de Parakou	1 524,49 €
hébergement x 10 personnes	1 715,05 €	mairie d'Abomey	1 524,49 €
2 repas x 20 personnes	5 030,82 €	mairie de Natitingou	762,25 €
location mini bus et salles	1 639,09 €	librairie Bufalo	304,90 €
forfait carburant	579,31 €	sponsors privés	5 000,00 €
télévision x 4	3 048, 98 €	Scac	4 000,00 €
autres presse x 20	7 622,45 €	Conseil des arts du Canada	3 000,00 €
publicité conception graphique et affiches	3 048,98 €	Communauté urbaine de Lyon	7 600,00 €
réalisation documentaire	3 048,98 €	Conseil régional	4 183,84 €
		fondation Claus	7 800,00 €
		Conseil Béninois de France	1 000,00 €
		fonds propres de Dô Massé	500,00 €
Total dépenses	53 169,00 €	Total recettes	53 169,00 €

L'association Dô Massé a demandé à la Communauté urbaine une subvention à hauteur de 7 600 €. Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de l'association Dô Massé pour l'exercice 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Dô Massé définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 04 - opération n° 1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.